



## Liminaire CGT au CHSCT extraordinaire du 6 avril 2020



La CGT rappelle qu'avant le début la pandémie, un grand nombre d'agents était mobilisé contre la réforme des retraites, contre le NRP et la réforme de la fonction publique.

Dans le compte rendu de l'audioconférence entre les Organisations Syndicales et la Direction Générale des Finances Publiques du 25 mars 2020, il est écrit, je cite : "Le Nouveau Réseau de proximité : Les travaux reprendront en septembre. Cette crise renforce les décisions prises par le passé : dématérialisation, regroupement des trésoreries" :

Eh bien NON ! Pour nous, il doit ressortir de cette crise l'importance du service public de proximité, y compris celui assuré par les agents de notre ministère.

Il est clairement irresponsable, voir ignoble, de prétendre que les décisions de dématérialisation et de suppression des Trésoreries de proximité, c'est-à-dire également la suppression des emplois, se trouvent renforcé par la crise sanitaire actuelle que nous traversons.

Les agents du ministère des Finances, voués hier à disparaître, sont aujourd'hui un élément essentiel et indispensable à la résorption de la crise. En témoigne la mobilisation de nos collègues pour répondre aux très fortes sollicitations des usagers professionnels et particuliers et des collectivités locales. La crise sanitaire Covid-19 révèle aujourd'hui ce que la CGT a toujours défendu, à savoir la force du service public et des agents qui le constitue.

Les agents de notre département nous ont fait remonter leurs inquiétudes sur leurs conditions de travail en général et sur leur protection sanitaire en particulier ainsi que leur fatigue, dûe à leur charge de travail ou à leur isolement. En temps de crise, les décisions doivent parfois se prendre rapidement et ne pas attendre l'aval d'une note de la Direction Générale ou du Ministère.

Face aux défaillances au plus haut niveau, il nous appartient à tous d'agir et rapidement. Le dernier CHSCT du 12 mars dont le point central était déjà la pandémie du Covid-19 aurait dû aboutir à des actions de protection des agents concrètes et suffisantes. Nous avons cependant dû attendre le confinement pour que la Direction daigne enfin mettre en œuvre de premières mesures, sans toutefois prendre conscience de la gravité de la situation. Le droit d'alerte a ainsi été effectué le 18 mars dernier à la suite d'une semaine de mutisme de la Direction Régionale des Finances Publiques du Bas-Rhin à nos messages d'alerte et aux nombreux témoignages d'agents quant au manque de moyens de mise en sécurité :

Et nous voilà à nouveau réuni !

Monsieur le président, en cette période de crise sanitaire Covid-19, encore plus qu'auparavant, il est de votre devoir, en tant qu'animateur et responsable de ce CHSCT, de veiller à la santé et aux meilleures conditions d'hygiène, de sécurité et de travail de l'ensemble de nos collègues.